

## ANNULATION DE COURS ET REMBOURSEMENT

1. Le coût des cours est remboursable à 100% si la demande d'annulation est faite plus de 10 jours ouvrables avant le début de l'activité.
2. Le coût des cours est remboursable à 50% si la demande d'annulation est faite durant la période allant de 10 à 2 jours ouvrables avant le début de l'activité.
3. Le coût des cours n'est pas remboursable si la demande d'annulation est faite moins de 2 jours ouvrables avant le début de l'activité.

Les étudiants inscrits à une activité annulée par le Collège seront remboursés en totalité.